



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 décembre 2024

Résultats de l'élection syndicale TPE 2024

Les résultats de l'élection 2024 des syndicats représentant les salarié(e)s des très petites entreprises et des particuliers employeurs ont été proclamés ce vendredi 20 décembre 2024, par la Commission nationale des opérations de vote et en présence des organisations candidates :

Décompte des suffrages exprimés par candidature et par collège - France entière							
Résultats	Cadre + Non-cadre		Cadre		Non-cadre		
	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%	
Nationales et Interprofessionnelles	CFE-CGC	8603	4,10%	8603	25,20%	-	-
	CFTC	17386	8,29%	3097	9,07%	14289	8,13%
	CNT-SO	4625	2,20%	471	1,38%	4154	2,36%
	FO	24523	11,69%	1886	5,53%	22637	12,88%
	Solidaires	11215	5,34%	1821	5,34%	9394	5,35%
	UNSA	30175	14,38%	3291	9,64%	26884	15,30%
	CGT	58001	27,64%	6769	19,83%	51232	29,16%
	CAT	2310	1,10%	372	1,09%	1938	1,10%
	CFDT	31174	14,86%	6407	18,77%	24767	14,10%
	le_SGJ	6846	3,26%	747	2,19%	6099	3,47%
Régionales et Interprofessionnelles	UR974	271	0,13%	8	0,02%	263	0,15%
	UGTG	448	0,21%	21	0,06%	427	0,24%
	CDMT	96	0,05%	5	0,01%	91	0,05%
	CGTG	195	0,09%	5	0,01%	190	0,11%
	LAB	435	0,21%	54	0,16%	381	0,22%
	UGTM	53	0,03%	4	0,01%	49	0,03%
	CSTM	123	0,06%	1	-	122	0,07%
Professionnelles	CNES	84	0,04%	3	0,01%	81	0,05%
	CSAFAM	2772	1,32%	-	-	2772	1,58%
	SNTPCT	645	0,31%	341	1,00%	304	0,17%
	SPAMAF	8597	4,10%	-	-	8597	4,89%
	SPELC	444	0,21%	191	0,56%	253	0,14%
	SNPST	7	-	4	0,01%	3	-
	FNASS	191	0,09%	21	0,06%	170	0,10%
	SNIGIC	612	0,29%	11	0,03%	601	0,34%
Total	209831	100,00%	34133	100,00%	175698	100,00%	

218 926 salarié(e)s des TPE et employé(e)s à domicile ont pris part à ce scrutin organisé du 25 novembre au 9 décembre 2024, soit un taux de participation de 4,07 %.

Les résultats complets et par région sont disponibles sur le site election-tpe.travail.gouv.fr et le site du ministère du Travail et de l'Emploi.

A travers ce scrutin, les salarié(e)s des TPE, et les employé(e)s à domicile ont pu choisir l'organisation syndicale qui les représentera, notamment lors des négociations de branches, ces quatre prochaines années.

Les résultats de ce scrutin contribuent à la mesure de l'audience des organisations syndicales. Ils s'ajoutent aux suffrages recueillis par les organisations syndicales lors des élections professionnelles (CSE) organisées dans les entreprises d'au moins 11 salariés et lors des élections aux chambres départementales d'agriculture. La mesure de l'audience permettra d'établir la liste des organisations syndicales représentatives au niveau national, au niveau régional et au niveau de chaque branche professionnelle pour les quatre prochaines années.

Contacts presse – Direction Générale du Travail

Mélanie DUCLOS

Tél : 07 65 16 83 90

Mél : melanie.duclos@travail.gouv.fr